



SEANCE DU 8 OCTOBRE 2025 à 18H00

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance

15 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Mariel Martin Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
3 procurations	Romain Espinosa a donné pouvoir à Jean-Antoine Espinosa	Maeva Aubertin a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christine Rieu
5 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner Anne-Laure d'Alauzier	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Christelle AUBERTIN		
Délibération	08.10.04		
Objet :	Modification de la demande de subvention auprès de la DRAC pour le financement des travaux de l'église Saint-Michel et de la Chapelle d'Ancézune pour les phases 2 & 3		
Rapporteur	Béatrice REHOR		
N° Acte	7.5.1		

Soucieuse de poursuivre ses engagements en faveur des travaux de restauration de l'église Saint-Michel et de sa chapelle d'Ancézune, la commune souhaite solliciter la DRAC pour être soutenue dans cet investissement important.

Le montant des travaux des phases 2 et 3 avait respectivement été évalués en 2019 à 111 000 euros et 360 000 euros. L'inflation connue depuis de nombreux mois a conduit à une réévaluation à la hausse de 11.93% des travaux de la phase 1.

Il a été décidé lors du Conseil du 26 mars 2025 de revoir comme suit les montants des deux prochaines phases :

Phase 2 : Restructuration passage nord et assainissement	Montant estimé en 2019 : 111 000 euros HT	Montant réévalué en 2024 : 130 000 euros HT
Phase 3 : Restauration des façades de la chapelle d'Ancézune et des arc boutants	Montant estimé en 2019 : 367 500 euros HT	Montant réévalué en 2024 : 430 000 euros HT
TOTAL	478 500 euros HT 574200 euros HT	560 000 euros HT 672 000 euros TTC

Afin de financer la réalisation de ces deux phases de travaux, la commune de Caderousse entend solliciter plusieurs partenaires financiers :

Coût total de l'investissement (montant HT)	560 000€	Pourcentage
Participations financières sollicitées		
Contrat ambition Vaucluse 2023 - 2025	210 720 €	37.62%
DRAC PACA	224 000€	40%
Autofinancement	125 280	22.38%



SEANCE DU 8 OCTOBRE 2025 à 18H00

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer les études en raison de l'attribution au Cabinet d'architecture ALMATOYA le marché de Maîtrise d'œuvre pour le suivi des deux tranches de travaux.
Considérant que le plan de financement est modifié comme suit :

Phase 2 : Restructuration passage nord et assainissement	Montant estimé en 2019 : 111 000 euros HT	Montant réévalué en 2024 : 130 000 euros HT
Phase 3 : Restauration des façades de la chapelle d'Ancézune et des arcs boutants	Montant estimé en 2019 : 367 500 euros HT	Montant réévalué en 2024 : 430 000 euros HT
Maîtrise d'œuvre	Almatoya architecture	35 589 euros HT 42 706.80 euros TTC
TOTAL	478 500 euros HT 574200 euros HT	595 589 euros HT 714 706.80 euros TTC

Coût total de l'investissement (montant HT)	595 589€	Pourcentage
Participations financières sollicitées		
Contrat ambition Vaucluse 2023 - 2025	210 720 €	35.38%
DRAC PACA	238 235.6	40%
Autofinancement	146 633.4	24.62%

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- De rapporter la délibération n°26.03.10 en date du conseil municipal du 26 mars 2025.
- D'approuver le plan de financement modificatif tel que présenté ci-dessus.
- De solliciter la DRAC pour un soutien à hauteur de 238 235.6 euros afin de financer les travaux des phases 2 et 3 de réfection de l'église Saint-Michel et de la Chapelle d'Ancézune.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la signature de cette dernière et de sa mise en œuvre.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 10 octobre 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN